

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 (1984)

Heft: 1: Réhabilitation de l'habitat rural jurassien III

Vorwort: Editorial

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Après deux années d'enquêtes diverses sur l'habitat rural jurassien, de participation active à des projets et des réalisations de rénovation de fermes, il est temps de faire le point: qu'en est-il vraiment des fermes dans les communes que nous avons étudiées? Quels sont les objectifs qu'une politique de réhabilitation devrait poursuivre? Quels sont actuellement les obstacles à la réalisation de ces objectifs? Quels moyens faudrait-il se donner pour mener à bien la réhabilitation?

Nous allons tenter de répondre à chacune de ces questions.

Les domaines d'activité touchés par notre recherche de solutions aux problèmes de l'habitat rural sont nombreux. Plusieurs services de l'administration cantonale et fédérale, les communes, plusieurs associations professionnelles ou associations d'utilité publique, les propriétaires et habitants de maisons rurales et bien entendu les autorités politiques cantonales sont concernés. Par nos propositions, notamment par le projet de création d'un centre d'information, d'étude et de conseil à l'habitat rural, nous ne voulons pas susciter la formation d'une nouvelle loi, ni d'un nouvel organe qui devrait se tailler une place au détriment des autres, mais bien plutôt la formation d'un lieu où développer des expériences et des échanges, à petite échelle pour commencer.

C'est pourquoi nous pensons, dans le prolongement de nos activités dans le Jura, trouver un écho parmi la population des villages et parmi les responsables concernés, car c'est à leur contact que nous avons posé nos questions de recherche. Nous souhaitons maintenant un débat et une entrée en matière pour passer de la « théorie » à l'application.

Bien que les résultats d'étude ne portent que sur quelques villages, de nombreux faits indiquent que de très nombreuses communes des régions rurales, en particulier dans la chaîne du Jura, recèlent les mêmes types de problèmes. C'est pourquoi, dans le principe, nos recommandations sont à nos yeux généralisables.

Les auteurs